

Décision

Générale

colonial

Décision n° 609 Décisions concernant les Ministères...

n° 609

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

21 mai 1960

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro

30 juin 1960

TEXTE INTÉGRAL

La liste des médecins officiellement agréés comme experts pour exercer leur art dans le cadre et les conditions fixées par l'article 38 de la délibération n° 38 de l'Assemblée Territoriale en date du 29 mai 1959, est fixé comme suit : — Docteur Rimbaud, Hôpital Peltier. — Docteur Chovet, Hôpital Peltier. — Docteur Laurent, Hôpital Peltier. ___ Docteur Bouche. Hôpital Peltier. — Docteur Fabre-Teste. Dispensaire Andrieu.